

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 38/2022 du 11 octobre 2022

OBJET : DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE FORFAITAIRE EXCEPTIONNELLE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU PROGRAMME VOIRIE ET INVESTISSEMENT EN MATIERE DE TRANSITION ENERGETIQUE POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 10 000 HABITANTS

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération N° 11 du 13 juillet 2020 (N° 26) et du 15 octobre 2021 portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions,

Vu la proposition du Conseil Départemental du 12 août 2022 pour attribuer une aide forfaitaire exceptionnelle de 50 000 euros pour les Communes de moins de 10 000 habitants au titre du programme voirie, projets d'aménagements de centre-bourg et investissements en matière de transition énergétique,

Vu les projets de travaux de trottoirs rue de la Pierre Bise et de remplacement de la chaudière gaz de la salle polyvalente,

Vu la délibération N° 2022-06-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune (www.mohon.fr) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1^{er} juillet 2022,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est déposé le 11 octobre 2022 :

- un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental afin de bénéficier d'une aide forfaitaire exceptionnelle de 50 000 euros pour aider au financement de deux dossiers listés ci-dessous. Les projets ne peuvent dépasser plus de 80 % d'aides publiques.

Dossier	Coût prévisionnel
Remplacement chaudière à gaz salle polyvalente	18 176 euros HT
Travaux de trottoirs rue de la Pierre Bise	66 234 euros HT
TOTAUX	84 410 euros HT

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Affiché le

11 OCT 2022

ID : 056-215601345-20221011-39DEC2022-AR

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES PROJETS

DEPENSES (3)	MONTANT (H.T.)	RESSOURCES (1)	MONTANT	%
Acquisitions immobilières (sauf immobilier d'entreprise)	néant	Aides publiques (sous-total) (4):		
Travaux (sauf voirie et réseaux divers)	84 410 euros HT	➤ Union Européenne (préciser l'intitulé)		
Matériel (sauf mobilier urbain)		Etat - DSIL - DETR (à déposer fin 2022)		
Prestations intellectuelles		Région		
Autres		Département		
- Maîtrise d'œuvre		- PST	50 000 euros HT	59 %
- Frais de publicité passation des marchés publics		Communes (ou groupements de communes)		
- Dépenses imprévues (5 %)		Etablissements publics		
		➤ Autres (2)		
		Autofinancement avec TVA (sous-total) :	34 410 euros HT	41 %
A déduire (s'il y a lieu) : recettes nettes générées par l'investissement		➤ Fonds propres		
		➤ Emprunts (2)		
		➤ Crédit-bail		
		➤ Autres (2)		
TOTAL	84 410 euros HT	TOTAL	84 410 euros HT	100 %

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet www.mohon.fr.

Date de mise en ligne : 11 octobre 2022

Fait à Mohon le 11 octobre 2022

Le Maire,
Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance

